

21 juillet 2015

Jean Marc MARSOLLIER
Secrétaire général adjoint

Monsieur Jean Pierre POLY
Directeur Général
de l'ONCFS

V/Réf. :

N/Réf. : FSU-SNE/MFS/JMM 15.24

85 bis, avenue de Wagram
75017 PARIS

Objet : constitution d'une brigade spécialisée loups - CRSOIL
Recrutement d'Emplois d'Avenir pour tuer des loups !

Monsieur le Directeur général,

La présence du loup en France nécessite le suivi de ce prédateur qui a un statut d'espèce protégée. À la demande du MEDDE, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage en assure l'étude, le suivi et réalise en grande partie le protocole « constats de dommages aux troupeaux domestiques ».

L'ampleur du dossier « constats de dommages aux troupeaux domestiques » est telle, qu'au fil des années les services départementaux de l'ONCFS ne peuvent plus assurer cette mission avec leurs seuls agents. L'ONCFS a donc procédé au recrutement de personnels extérieurs, placés sous l'autorité des chefs des services départementaux, tout d'abord comme vacataires puis, l'augmentation s'accroissant, sous divers contrats à durée déterminée.

Dernièrement l'Etat a rappelé les règles et modalités de recrutement pour les personnels en CDD. Cette consigne ne permet plus de reconduire les contrats indéfiniment des personnels CDD. Il en est de même pour ces personnels en charge de réaliser les constats de dommages aux troupeaux domestiques, alors même que pour grand nombre d'entre eux ils étaient compétents et remplissaient leur mission avec zèle.

Le dossier « Loup » suscite beaucoup de passions et de controverses dans les zones de présence, avec une pression sociale forte souvent relayée par des préfets plus à l'écoute des éleveurs que des professionnels de la gestion de la biodiversité.

Cette gestion avec des contrats précaires incertains ne pouvant plus perdurer, l'alerte avait été déjà faite par vos services régionaux concernés, suffisamment tôt en début d'année, afin de rechercher une solution. Il aura fallu attendre juin pour se retrouver dans une impasse au point de ne pas reconduire certains CDD en question.

.../...

Cette réflexion aurait pu être menée suffisamment tôt en période creuse, par une concertation avec les représentants des personnels au comité technique sur des projets d'organisation du travail interne, prenant en compte l'accroissement de la colonisation du loup en France et la priorité accordée par le MEDDE à cette mission, rien n'a été fait ces six derniers mois.

Par contre, nous découvrons sur la dernière liste des postes ATE/TE du Cycle 2016-1 - 09/07/2015 que vous publiés trois postes d'ATE avec les caractéristiques « agents techniques environnement dégâts Loup » (fiche de poste nathalie.fischer@oncfs.gouv.fr).

Ces postes étant affectés respectivement aux SD 06 et 83.

2016-1 ATE	9	service départemental ALPES MARITIMES	06 CARROS	Vacant (-)	agent technique environnement "dégâts Loup"	BERNARD Louis, chef du service, 04.92.08.03.04 sd06@oncfs.gouv.fr
2016-1 ATE	10	service départemental ALPES MARITIMES	06 CARROS	Vacant (-)	agent technique environnement "dégâts Loup"	BERNARD Louis, chef du service, 04.92.08.03.04 sd06@oncfs.gouv.fr
2016-1 ATE	13	service départemental VAR	83 DRAGUIGNAN	Vacant (-)	agent technique environnement "dégâts Loup"	MATHIEU Daniel, chef du service, 04.94.68.76.59 sd83@oncfs.gouv.fr

L'urgence pour trouver une solution, vous a conduit à revoir l'organisation du travail à l'ONCFS, avec la création de cette brigade spécialisée. Pour cela, vous avez pris la décision de transformer des postes d'ATE généralistes, en postes d'ATE spécialisés « ATE dégâts Loup ». Et à ce jour, à notre connaissance, ni le Conseil d'Administration, ni le Comité Technique de l'ONCFS, n'ont été consultés pour un tel projet.

Dans le même temps, nous apprenons que le Délégué Inter-Régional AMC va devoir recruter 10 personnes sous « Contrat d'Emplois d'Avenir » pour construire une « Brigade Loup ». Cette « Brigade Loup » participera, je cite : « à la mise en œuvre des mesures de gestion des populations de loups et de réalisation des constats de dommages sur animaux domestiques. L'ONCFS étant identifié comme l'organisme expert pour aider aux processus de décision et d'appui quant à la mise en œuvre des mesures d'intervention sur cette espèce protégée, rendues nécessaires par l'importance des dommages à l'élevage. Ces emplois en Contrat Emploi Jeune devront s'intégrer dans une équipe d'agents, créée sur demande du Ministère de l'écologie et intégrée dans la CRSOIL (Cellule Régionale de Soutien aux Opérations d'Intervention sur le Loup) ».

Nous relevons la méthode employée sans concertations avec les partenaires sociaux pour mener cette organisation du travail, alors que dernièrement, vous avez convoqué successivement un conseil d'administration, un comité technique et un CHSCT.

Alors que la suppression de 90 postes dans les 3 années à venir va être imposée à la majorité des services, des postes sont affectés sans aucune validation du comité technique. Il va bien falloir que le MEDDE soit clair dans son positionnement quant à la gestion du Loup en France.

.../...

La gestion des grands prédateurs et l'indemnisation des dégâts est une mission à long terme. Nous contestons fermement la vision très restrictive de la détermination des emplois permanents et non permanents. De réels moyens sont nécessaires et doivent être mis en place et non du rafistolage au coup par coup comme c'est le cas depuis 10 ans.

Nous attendons des explications quant aux fiches de postes pour ces agents des corps de l'Environnement et contrats « Emplois d'Avenir » affectés dans des services départementaux, bien que ces postes dépendent de la CRSOIL !

Lors de notre entrevue de prise de contact avec les nouveaux DGALN et DEB le 10 juillet dernier, nous avons exprimé notre étonnement quant à cette méthode de gestion par le MEDDE et l'ONCFS sur la spécialisation des agents ATE/TE pour la CRSOIL, sur le dossier des CDD et sur cet appel à candidature auprès de pôle emploi pour des Contrats Emplois d'Avenir.

Considérant que toute nouvelle organisation du travail dans un établissement public nécessite une consultation des représentants des personnels, compte tenu des enjeux sociaux et de l'impact médiatique de ce dossier, nous demandons la tenue dans les plus brefs délais d'un groupe de réflexion, avec la participation de la tutelle.

Recevez monsieur le Directeur Général l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Marc MARSOLLIER



Secrétaire général adjoint
SNE-FSU

Copie :

Paul DELDUC – DGALN MEDDE

François Mitteau – DEB

Cécile AVEZARD – DRH MEDDE

Jean Luc Ciulkiewicz SECRETAIRE GENERAL SNE-FSU

Personnels de l'ONCFS

Copie d'articles de presse

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/des-emplois-d-avenir-pour-tuer-des-loups_1699634.html?utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#xtor=CS3-5076

<http://www.dici.fr/actu/2015/07/15/10-emplois-jeunes-crees-abattre-loups-selon-ferus-618835>

<http://blogs.mediapart.fr/blog/maui/160715/s-royal-recrute-une-brigade-de-10-emplois-jeunes-pour-aider-tuer-les-loups>
